

Présents:

Mme Marie Hélène KNOOPS - Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, Président.
Mme PATTE Julie Echevine déléguée par le Bourgmestre de Charleroi, Mme Mélina CACCIATORE Echevine déléguée par le Bourgmestre de Fleurus, M. Philippe BUSINE - Bourgmestre de Gerpennes, M. Pierre NAVEZ, Echevin délégué par la Bourgmestre de Thuin, Monsieur Bruno LAMBERT - Bourgmestre de Beaumont, Membres du collège.
Eddy BAYARD, Bourgmestre de Momignies, Florence DENAMUR, Echevine déléguée du Bourgmestre d'Erquennes, M. Philippe LEJEUNE - Bourgmestre de Merbes-le-Château, Mme Caroline TAQUIN - Bourgmestre de Courcelles, M. Philippe TISON - Bourgmestre d'Anderlues, M. Steven ROYEZ - Bourgmestre de Lobbes, M. Pascal TAVIER - Bourgmestre de Pont-à-Celles, M. Alain VANDROMME - Bourgmestre de Froidchapelle, Conseillers.
M. Fabrice PIERART, Commandant de Zone
M. Thierry GILBART, Secrétaire de Zone.

Assiste également à la séance : Assiste également à la séance : M.Eric WARTEL - Comptable spécial

Excusés:

M. Loïc D'HAeyer, Bourgmestre de Fleurus, Président.
M. Paul MAGNETTE - Bourgmestre de Charleroi, Mme Marie-Eve VAN LAETHEM - Bourgmestre de Thuin, Membres du collège.
M. Hugues BAYET - Bourgmestre de Farciennes, M. Yves BINON - Bourgmestre de Ham-sur-Heure, M. Jean FERSINI - Bourgmestre d'Aiseau-Presles, M. Jean-François GATELIER - Bourgmestre de Sivry-Rance, M. David LAVAUX - Bourgmestre d'Erquennes, M. Daniel VANDERLICK - Bourgmestre de Châtelet, M. Denis DANVOYE - Bourgmestre de Chimay, M. Gianni GALLUZZO - Bourgmestre de Fontaine-L'évêque, M. Mathieu PERIN - Bourgmestre de Les Bons Villers, Conseillers.

Objet: Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020 - Décision.

Le Conseil zonal,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 44, 45, 86 à 99, 127 et 134 à 141 relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de Tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2014 portant la détermination, le calcul et le paiement de la dotation fédérale de base pour les zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 5 à 13 ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant la détermination de la clé de répartition de la dotation fédérale complémentaire pour les pré-zones et les zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 14 octobre 2013 modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2007 déterminant les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 août 2014 relative aux dotations communales aux zones de secours ;

Vu la délibération du Conseil de zone du 20 décembre 2019 arrêtant le budget de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Collège de zone du 17 juillet 2020 arrêtant les comptes 2017 ;

Vu l'avis de la Commission budgétaire ;

Considérant que le Collège est chargé d'arrêter le projet de modification budgétaire ;

Considérant la présentation du Comptable spécial en séance ;

Considérant que le montant total des adaptations des recettes sur exercices antérieurs s'élève à 50.324,43 € ;

Considérant que ces adaptations concernent principalement :

- Les produits de prestations directes – Prévention (+36.510,00 €) suite à la récupération du retard de facturation ;
- Les produits de prestations directes – Événementiel (+6.340,00 €) suite à la récupération du retard de facturation ;
- Les produits et récupérations divers relatifs à la distribution des chèques-repas (+7.294,43 €) ;
- Les produits de prestations directes – Ambulances (+180,00 €).

Considérant que le montant total des adaptations de dépenses sur exercices antérieurs s'élève à 1.116.128,33 € ;

Considérant que ces adaptations concernent principalement :

- Les dépenses du personnel (+990.036,03 €) ;
- Les dépenses de fonctionnement (+124.075,80 €).

Considérant que les recettes à l'exercice propre doivent être diminuées de 754.346,01 € ;

Considérant que cette diminution peut s'expliquer par :

- la suppression du crédit spécial de recettes (-846.566,15 €) ;
- la dotation fédérale complémentaire suite au courrier officiel reçu du SPF Intérieur (-219,90 €) ;
- l'ajustement à la hausse des notes de crédit et ristournes du service ordinaire (+50.000,00 €) ;
- l'octroi de subside relatif aux ambulances « COVID » (+42.440,04).

Considérant que certaines dépenses de fonctionnement à l'exercice propre méritent d'être ajustées ;

Considérant que les dépenses de personnel augmentent de 154.494,65 €, les dépenses de fonctionnement de 524.931,91 € et les transferts de 594.401,70 € ;

Considérant que les zones de secours, comme les zones de Police, ont une obligation d'équilibre au « Global » et non à l'exercice « propre » ;

Considérant que suite à la décision du Conseil zonal de prendre en charge en partie l'augmentation des redevances incendie des communes de Sivry-Rance, Momignies et Froidchapelle et au réexamen des investissements projetés, le budget extraordinaire augmente à hauteur de 655.871,73 € ;

Considérant que cette modification budgétaire n'a aucun impact sur les dotations communales ;

Considérant qu'il convient d'adapter les crédits budgétaires 2020, tant en recettes qu'en dépenses, en fonction des informations d'éléments de fait ou de droit portés à notre connaissance depuis le vote du budget de l'exercice 2020 ;

A l'unanimité, Décide

Article unique : d'arrêter comme suit la modification budgétaire n°1 aux services ordinaire et extraordinaire du budget 2020 :

Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	46.738.091,38	46.668.624,84	69.466,54
Augmentation	6.567.140,96	3.877.530,35	2.689.610,61
Diminution	1.284.268,76	1.470.236,28	185.967,52
Résultat	52.020.963,58	49.075.918,91	2.945.044,67

Service extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	4.983.388,21	4.983.250,00	138,21
Augmentation	4.971.625,72	1.462.814,80	3.508.810,92
Diminution	1.128.659,70	800.000,00	-328.659,70
Résultat	8.826.354,23	5.646.064,80	3.180.289,43

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire



Thierry GILBART

Le Président



Marie Hélène KNOOPS -
Bourgmestre de Montigny-
le-Tilleul